

Faut-il maintenir les élections municipales le 21 juin?

Une loi votée en urgence au début du confinement prévoit de repousser le second tour à l'été. Le gouvernement envisage un nouveau report.

OUI / IL FAUT PERMETTRE AUX ÉLUS DE SE REMETTRE AU TRAVAIL POUR L'AVENIR DE LEUR TERRITOIRE

PAR GIL AVÉROUS

On ne peut pas mettre sur le même plan la date du 21 juin et un report en octobre 2020 ou mars 2021. En juin, il suffit d'organiser un second tour dans les 13,8 % de communes, représentant 38,2 % de la population française, dont les conseils municipaux doivent être complétés. Si c'est en octobre ou en mars, il faut refaire une campagne entière avec deux tours, des réunions de quartier et des meetings de plusieurs centaines de personnes. Quel en serait l'impact sanitaire? Personne ne pouvant prévoir l'évolution de l'épidémie aujourd'hui, on l'ignore. Il vaut donc mieux organiser un second tour une bonne fois pour toutes en juin pour permettre aux élus de se remettre au travail. Ils ont l'avenir de leur territoire à prévoir, et des travaux à lancer.

On ne parle pas assez de l'impact du report des élections municipales sur l'investissement des collectivités locales, essentiel pour relancer l'économie française. Les collectivités locales, parmi



CREDIT ILLUSTRATION

lesquelles les communes et les intercommunalités pèsent pour moitié, c'est 70 % de la commande publique en France. Les budgets étant proportionnels à la population de ces circonscriptions, on estime que 38,2 % des investissements des communes vont être suspendus dans l'attente que les conseils municipaux soient finalisés. En attendant, elles ne font que gérer les affaires courantes sans lancer de grands programmes. N'oublions pas non plus que 87,8 % des intercommunalités ne sont pas encore au complet, à commencer par les 22 métropoles françaises. Si l'on additionne les budgets des conseils communaux et intercommunaux incomplets, on arrive à 14 milliards d'investissements qui ne peuvent pas être lancés entièrement.

Si l'installation des nouveaux élus est décalée de mars à juin, l'impact est faible. Mais si elle est reportée à octobre 2020 ou à mars 2021, on perd un an dans les investissements. L'impact sur les entreprises de travaux publics et du bâtiment est majeur. Ces dernières ont deux préoccupations. D'abord : comment se procurer des équipements pour protéger leurs salariés? Ensuite : quand les conseils municipaux et intercommunaux seront-ils installés? *

Gil Avérous a été réélu maire (LR) de Châteauroux (Indre) dès le premier tour des élections municipales le 15 mars dernier.

NON / LE SANITAIRE PRIME SUR L'ÉCONOMIE ET L'EXPRESSION DÉMOCRATIQUE

PAR SYLVAIN MAILLARD

Le calendrier est clair. Le président de la République a posé comme objectif une sortie progressive du confinement à partir du 11 mai. La loi d'urgence du 23 mars prévoit de prendre une décision sur l'organisation des municipales avant la date du 23 mai. Il faut donc décider entre le 11 mai et le 23 mai, en s'appuyant sur un rapport du conseil scientifique, si l'on peut voter le 21 juin. Imagine-t-on que les Français auront envie de se projeter dans une campagne électorale? Cela me semble politiquement difficile, voire impossible.

Comment concevoir que des personnes âgées – à l'image de mes parents, que je ne peux apercevoir que sur leur balcon – aillent donner leur suffrage sereinement le 21 juin alors que des risques pèseront sans doute encore sur leur santé? Est-ce que les Français auront la tête à une campagne municipale s'ils se demandent comment garder leur job ou sauver leur entreprise? Si une partie

de la population n'est pas en mesure d'aller voter, nous sommes face à un problème démocratique. Je ne veux pas sous-estimer l'impact d'un report des municipales sur l'investissement des collectivités locales. Mais il me semble que la latence observée dans ces investissements est surtout due au Covid-19. Que les nouvelles équipes municipales soient en place ou non, il ne se passera sans doute rien avant l'été à cause de l'épidémie.

Un autre argument plaidant pour un report des municipales est l'organisation de la rentrée scolaire de septembre. Il me paraît compliqué pour une équipe élue le 21 juin et installée au début du mois de juillet de gérer la rentrée, les places en crèche, les cas particuliers ou difficiles, etc. Il y a toujours quelques semaines un peu compliquées pour les nouveaux élus. Pendant la tempête, on ne change pas les équipes.

Pour le moment, nous avons choisi collectivement de faire primer le sanitaire sur l'économie et l'expression démocratique. Notre démocratie a besoin de sérénité. Le taux d'abstention que nous avons observé le 15 mars ne reflétait pas entièrement cette sérénité. Prenons le temps de la retrouver. *

Sylvain Maillard est député (LREM) de Paris